

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-3**

**Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2012 du Budget Principal et des Budgets Annexes.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

Les instructions comptables M14 pour le Budget Principal et le Budget Annexe des Zones, M49 pour le Service des Eaux, M4 pour le Camping, obligent à affecter le résultat de fonctionnement par délibération spécifique du Conseil Municipal, indépendante du vote du Compte Administratif.

En règle générale, le résultat de fonctionnement ou d'exploitation est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au Compte Administratif,
- pour le surplus, soit à la section d'investissement pour financer des investissements à venir (réserve) soit à la section de fonctionnement pour financer des dépenses nouvelles ou faire l'objet d'un report à nouveau en vue d'une affectation ultérieure.

**1) Le résultat du Budget Principal**

Il est proposé d'affecter le résultat de 18 721 889,41 € :

- à la couverture du déficit d'investissement pour 13 729 898,84 € ;
- à une mise en réserve de 4 561 449,97 € pour financer les restes à réaliser en investissement ;
- à un report à nouveau pour le solde, soit 430 540,60 € d'excédent net pour financer le Budget Supplémentaire 2013.

**2) Le résultat du Budget Annexe des Eaux**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 133 133,07 € à un report à nouveau créditeur du même montant.

### **3) Le résultat du Budget Annexe du Camping**

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de 211 865,17 € à un report à nouveau créiteur du même montant.

### **4) Le résultat du Budget Annexe des Zones**

Il est proposé d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement de 1 417,58 € à un report à nouveau débiteur du même montant.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

La Commission des Finances entendue,

**VU** les Instructions Budgétaires M14, M4 et M49 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-5 et suivants ;

**VU** la délibération du Compte Administratif 2012 du 4 juillet 2013 ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

### **DECIDE**

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation du Budget Principal comme suit :

	<b>EUROS</b>
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	10 071 566,62
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b>
	8 650 322,79
<b>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER</b>	<b>18 721 889,41</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	13 729 898,84
<b>Solde disponible :</b>	<b>4 991 990,57</b>
affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves	4 561 449,97
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	430 540,60
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2012</b>	<b>0,00</b>
<b>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Eaux comme suit :

	<b>EUROS</b>
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b> Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	<b>15 453,75</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b>
<b>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER</b>	<b>133 133,07</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>  - à l'apurement du déficit de la section d'investissement - aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00 0,00
<b>Solde disponible :</b>  affecté comme suit :  - affectation complémentaire en réserves - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	133 133,07  0,00 133 133,07
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2012</b>	<b>0,00</b>
<b>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>

- D'AFFECTER le résultat d'exploitation du Budget Annexe du Camping comme suit :

	EUROS
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	139 653,02
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b>
	72 212,15
<b>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER</b>	<b>211 865,17</b>
 <b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)	0,00
 <b>Solde disponible :</b>	<b>211 865,17</b>
affecté comme suit	
:	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	211 865,17
 <b>B) DEFICIT AU 31/12/2012</b>	<b>0,00</b>
 <b>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>

- **D'AFFECTER** le résultat d'exploitation du Budget Annexe des Zones comme suit :

	<b>EUROS</b>
<b>POUR MEMOIRE : RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEUR</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0,00
Excédent antérieur (report à nouveau créditeur)	1 033 358,20
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	<b>EXCEDENT DEFICIT</b>
	1 034 775,78
<b>A) EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012 A AFFECTER</b>	<b>0,00</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
- à l'apurement du déficit de la section d'investissement	0,00
<b>Solde disponible :</b>	<b>0,00</b>
affecté comme suit	
:	
- affectation complémentaire en réserves	0,00
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00
<b>B) DEFICIT AU 31/12/2012</b>	<b>1 417,58</b>
<b>C) AFFECTATION DE L'EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>

Vu et présenté pour enrôlement,  
 Signé :  
 Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Finances  
Commissions :  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 14

## Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ